

NOTE PROCEDURE DE RE-INSCRIPTION 2011-2012  
Elèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années de la formation d'ingénieur inscrits en 2010-2011

Les inscriptions devront s'effectuer par internet sur <http://reinscription.insa-lyon.fr> (connexion avec vos identifiants INSA).

- A partir du 15 juillet et jusqu'au 31 août 2011 pour les élèves autorisés à s'inscrire après le jury de juillet.
  - A partir du 5 septembre et jusqu'au 30 septembre 2011 pour les étudiants autorisés à s'inscrire après le jury de septembre.
- Les élèves pourront régler leur frais d'inscription au choix :
- Par carte bancaire sur "Paybox",
  - Par carte bancaire en 3 fois sur "Paybox",
  - Par virement,
  - Par chèque,
  - En espèces à l'agence comptable

**Aucune facture ne sera émise et envoyée aux étudiants**

Un récépissé de paiement sera téléchargeable, en même temps que les certificats de scolarité et un certificat d'affiliation à la sécurité sociale. Si le paiement se fait par carte bancaire vous aurez accès immédiatement à ces documents sur <https://planete.insa-lyon.fr/>.

- Tout élève qui ne se sera pas réinscrit avant la fin août ou la fin septembre selon le cas :
- N'aura pas le statut d'étudiant INSA de LYON ;
  - Ne pourra pas suivre les cours (transmission de la liste au directeur de département) ;
  - N'accèdera plus à son compte informatique INSA ;
  - Ne pourra percevoir sa bourse sur critères sociaux ou d'autres aides financières de l'INSA (bourses BFI, explora...).

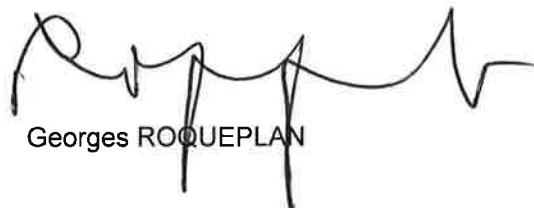
En cas de désaccord sur le montant des frais de scolarité, l'élève devra contacter le service scolarité ([scol@insa-lyon.fr](mailto:scol@insa-lyon.fr)) avant le 5 septembre 2011, notamment pour les nouveaux boursiers du CROUS, les étudiants salariés ayant plus de 200 heures travaillées/trimestre sur l'ensemble de l'année universitaire. Un justificatif sera alors demandé (contrat de travail, attestation de bourse conditionnelle).

Pour les élèves inscrits en échange académique "sortant", l'inscription et le paiement devront se faire obligatoirement dans les délais fixés ci-dessus et dans l'établissement principal c'est-à-dire l'INSA de LYON même s'ils ne sont pas présents à l'INSA pendant un an.

Les élèves pourront également s'inscrire aux horaires d'ouverture du service de la scolarité (8h30-12h30 ; 13h15-17h15 ; fermeture du 1er août au 15 août 2011).

Villeurbanne, le 8 juin 2011

Le Directeur Général des Services



Georges ROQUEPLAN